

La vaccination rougeole-oreillons-rubéole peut-elle déclencher l'autisme?

Réponses aux questions les plus fréquentes

– *Qu'est-ce que l'autisme?*

L'autisme est un trouble du développement neurologique caractérisé par des difficultés de communication et d'interaction avec les autres, accompagné par des comportements répétitifs stéréotypés, parfois avec un retard mental ou une épilepsie. L'autisme est généralement diagnostiqué au cours de la 2^e année de vie, au moment où les interactions avec les autres augmentent. Mais des tests spécialisés permettent souvent de suspecter déjà plus tôt un trouble du développement de type autiste. Chez certains enfants autistes, le développement semble normal pendant de nombreux mois, avant d'être suivi d'une régression, parfois assez soudaine, dans le langage, les jeux, le comportement. On parle alors d'autisme régressif.

– *Qu'est-ce qui cause l'autisme?*

Les causes précises de l'autisme ne sont pas encore toutes identifiées. Les facteurs génétiques semblent jouer un rôle essentiel, déterminant sans doute plus de 90% des risques. Il ne s'agit pas d'un seul gène, mais sans doute d'une dizaine de gènes dont les effets peuvent s'additionner. Le rôle de facteurs non génétiques, comme l'exposition avant ou après la naissance à des virus ou des substances toxiques pour le cerveau en développement est activement recherché, dans l'espoir d'éviter tout facteur aggravant potentiel. A ce jour, les études n'ont pas encore identifié de facteurs non génétiques étant responsables de l'autisme.

– *Est-il vrai qu'il y a des enfants qui ont présenté les premiers signes d'autisme juste après leur vaccination rougeole-oreillons-rubéole?*

Oui, c'est vrai. Il faut du temps pour que les signes typique d'un autisme deviennent visibles, et c'est en moyenne vers 18–20 mois que les parents notent les premiers troubles du comportement. Comme plus de 95% des enfants reçoivent une vaccination rougeole-oreillons-rubéole (ROR) entre 12 et 24 mois, il n'est pas étonnant que des signes d'autisme puissent parfois apparaître juste après une

vaccination. Ainsi, il y a environ 10% des parents d'un enfant autiste qui ont remarqué les troubles de comportement de leur enfant peu après une vaccination ROR. La question importante est de savoir si c'est la vaccination qui a déclenché le développement de l'autisme, ou s'il s'agit d'une simple coïncidence. Les études ont conclu à une simple coïncidence.

– *Est-ce que la vaccination ROR augmente le risque d'autisme?*

Non, pas du tout. Le risque d'autisme est le même chez les enfants qui ont été vaccinés avec le vaccin ROR avant qu'apparaissent l'autisme et chez ceux dont le diagnostic a été posé avant qu'ils soient vaccinés. L'âge au moment de l'apparition des premiers troubles du comportement (19–20 mois) est aussi exactement le même chez les enfants déjà vaccinés avec le ROR ou pas encore vaccinés. Enfin, il y a autant d'enfants chez lesquels le diagnostic d'autisme est posé juste avant une vaccination ROR que juste après cette vaccination. Ces données ont été récoltées dans plusieurs études contrôlées réalisées en Angleterre et ont établi la preuve que la vaccination ROR ne provoque pas l'autisme. Que les troubles du comportement apparaissent juste avant ou juste après une vaccination ROR dépend donc seulement du hasard...

– *Pourquoi est-ce que c'est surtout en Angleterre que les parents ont été inquiets d'une association éventuelle entre vaccination ROR et autisme?*

L'inquiétude a surtout été vive en Angleterre parce que c'est un médecin anglais qui a le premier alerté l'opinion publique en 1998. Il avait vu à sa consultation une douzaine d'enfants avec un autisme de type régressif et des troubles digestifs, dont certains avaient commencé juste après une vaccination ROR. Il a donc craint que la vaccination combinée ait pu être la cause des troubles de ces enfants. En étudiant les biopsies intestinales de ces enfants, ce médecin a trouvé ce qui lui semblait être des particules virales de type rougeole plus fréquemment que chez des enfants contrôles. Il a donc fait l'hypo-

thèse que l'augmentation des cas d'autisme observée au cours des 15 dernières années pourrait découler de la vaccination combinée rougeole-oreillons-rubéole, qui provoquerait un type particulier d'autisme régressif associé à des troubles digestifs. Il a donc fallu faire des études contrôlées en vérifiant tous les cas pour vérifier ou contredire cette hypothèse, ce qui a nécessité plusieurs années. Mais les données médicales sont maintenant suffisantes pour que tous les comités d'experts indépendants aient conclu que la vaccination ROR ne provoquait pas d'autisme, et l'inquiétude est en train de diminuer progressivement, même en Angleterre!

– *S'il n'y a aucun risque, pourquoi a-t-on accusé le vaccin ROR de pouvoir provoquer l'autisme?*

Il y a plusieurs raisons qui ont contribué à cette accusation. L'autisme est une maladie terrible qui conduit naturellement à chercher tout facteur déclenchant qui pourrait être éliminé. Comme l'autisme est généralement diagnostiqué dans la 2^e année de vie, et que le vaccin ROR est le vaccin le plus souvent donné à cet âge, cela a pu faire croire à une relation entre les deux. Mais il est maintenant démontré qu'il s'agit d'une simple association due au hasard.

– *Il y a un enfant autiste dans ma famille: est-ce que je devrais ne pas vacciner mon enfant avec le ROR?*

Si, c'est important qu'il soit protégé par la vaccination. Le fait d'avoir un enfant autiste dans une famille augmente malheureusement le risque génétique d'autisme. Mais personne ne pense que la vaccination ROR augmenterait le risque d'autisme des enfants dont un membre de la famille est malade. Par contre, la rougeole attaque le cerveau (encéphalite) dans un cas sur mille et peut provoquer des troubles neurologiques graves, voire mortels, chez des enfants tout à fait sains auparavant. Il est donc important d'en protéger les enfants dès l'âge de 12 mois, en même temps que la protection contre les oreillons et la rubéole.